



PREREQUIS/PUBLIC

- Être titulaire du certificat SST.
- Acteur SST.



DUREE

7 heures



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Modalité : en présentiel.
- Méthodes : exposé théorique, démonstration des gestes de premiers secours, mises en situation d'accidents simulés.
- Matériel : mannequins, défibrillateur, kit de simulations de blessures, trousse de secours, brassard, plan d'intervention et plan d'actions prévention SST.
- Ressources : support PowerPoint, aide-mémoire SST (INRS ED 4085).
- Intervenant : organisme habilité et formateur certifié SST par l'INRS.



MODALITES D'EVALUATION

- Test de positionnement.
- Epreuves certificatives (obtention d'un certificat SST valable 24 mois).
- Questionnaire de satisfaction.



OBJECTIFS

Mettre à jour les compétences du SST pour intervenir face à une situation d'accident du travail et contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.



PROGRAMME

DC 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

- 1) Retour d'expériences
 - Rappel du rôle du SST dans l'entreprise.
 - Mise à jour du programme
- 2) Actualisation de la formation
 - Protéger de façon adaptée.
 - Examiner la victime.
 - Faire alerter ou alerter.
 - Secourir la victime de manière appropriée :

- La victime saigne abondamment
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas
- La victime ne répond pas, elle respire
- La victime se plaint de malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant d'effectuer certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

DC 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- 1) Retour d'expériences
- 2) Révision des compétences en matière de prévention des risques professionnels
 - Rappel du rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
 - Réviser les risques spécifiques à l'établissement et au secteur d'activité.
 - Revoir le processus d'apparition des risques et les actions de prévention adaptées.



MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Modalités d'accès :

- Par l'employeur (plan de développement des compétences/OPCO),
- A l'initiative du salarié (plan de développement des compétences/fonds propres),
- Par un particulier (fonds propres/France compétences).

Délais d'accès :

- En intra (groupe de 4 à 10 pers) : dates, horaires et lieu au choix.
- En inter-entreprises : voir planning inter.



TARIF

Nous consulter.



ACCESSIBILITE

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de bien vouloir nous le signaler au préalable afin de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires.



TAUX DE REUSSITE

99%



TAUX DE SATISFACTION

87%